



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 21880

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professionnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Depuis 1990, ces réseaux soutiennent les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages ou relationnelles particulières grâce à l'intervention d'enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique (maîtres d'adaptation), de l'aide rééducative (rééducateurs) et de psychologues. Constatant avec une vive inquiétude le non-remplacement de postes de rééducateurs, ou encore l'amoindrissement des départs en formation, les associations redoutent aujourd'hui une nouvelle diminution des moyens attribués à ces professionnels. Aussi, très attaché à la prise en charge effective des besoins particuliers des élèves en difficulté, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficultés). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21880

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3597

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4489